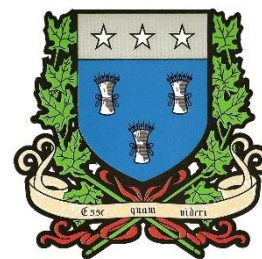


## Les fêtes et la récupération



Que diriez-vous de passer un Noël bleu? Le bac de récupération est un allié important pour récupérer les décorations et les emballages. Par contre, vous ne pouvez pas tout y déposer.

Voici un aide-mémoire pour rappeler ce qui va et ne va pas dans le bac.

### **Papier d'emballage métallisé, choux et rubans**

Le papier d'emballage métallisé, les choux et les rubans décoratifs ne sont pas récupérables. Par contre, ce sont des articles qui peuvent avoir plus d'une vie. Mettez-les de côté pour les réutiliser.

### **Lumières**

Réutiliser les mêmes lumières de Noël chaque année, c'est économique et écologique.

Vous désirez vous départir de vos lumières ? Si elles sont fonctionnelles, offrez-les à des proches ou à un organisme à but non lucratif. Si elles sont hors d'usage, ne les placez surtout pas dans le bac de récupération, car elles pourraient endommager les installations de tri.

### **Styromousse**

La styromousse est une matière que l'on retrouve dans plusieurs emballages. Cette matière n'est pas acceptée dans le bac de récupération. Vous pouvez réutiliser la styromousse pour d'autres emballages ou la déposer à la poubelle.

### **Guirlandes**

Vous voulez jeter vos vieilles guirlandes? Elles ne sont pas récupérables, mais vous pouvez les offrir à un organisme sans but lucratif.

### **Sapin naturel ou artificiel**

Pas de sapin naturel ou artificiel dans le bac de récupération ça va de soi !

Les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Rémi, Napierville et Saint-Michel procéderont à la récupération des sapins naturels de leurs citoyens. Les détails seront communiqués prochainement.

Pour les autres municipalités, vous pouvez les déposer avec vos ordures régulières.

### **Jouets**

Adieu vieux jouets? Donnez-les à des amis, à des personnes dans le besoin ou à des organismes à but non lucratif. Vous pouvez même les revendre, mais ils ne vont pas dans le bac de récupération.

### **Verres à vin et boules de Noël cassés**

Les verres à vin et les boules décoratives ne sont pas fabriqués à partir du même type de verre que les contenants que vous déposez dans votre bac. Ces objets abîmés ou brisés vont dans la poubelle.

### **Bouchons de liège**

Le bac de récupération n'est pas le bon endroit pour accueillir les bouchons de liège. N'hésitez pas à les utiliser pour faire des bricolages, des panneaux d'affichage ou d'autres créations originales.

### **Vêtements et tissus**

Le chandail de laine reçu lors de l'échange de cadeaux ne vous plaît pas? Offrez-le à un organisme à but non lucratif, déposez-le dans une cloche de récupération, vendez-le... mais ne placez pas de vêtements dans le bac de récupération.

### **Piles**

Privilégiez les piles rechargeables ou évitez les jouets qui en ont besoin. Que faire avec vos piles qui ne fonctionnent plus? Trouvez un point de dépôt près de la maison sur le site [Appelarecycler.ca](http://Appelarecycler.ca).

### **Ustensiles en plastique**

Les ustensiles en plastique ne sont pas recyclables et ils doivent être déposés dans la poubelle après usage.

### **Électronique**

Vous recevez un nouvel appareil électronique et vous voulez vous départir de l'ancien? S'il est toujours fonctionnel, un organisme à but non lucratif peut lui donner une 2<sup>e</sup> vie. Vous pouvez également les apporter dans un point de dépôt pour les électros. Trouvez le site le plus près de chez vous sur le site de l'[ARPE-Québec](http://ARPE-Québec).

### **Mais qu'est ce qui va dans le bac?**

Pots en verre, enveloppes, papier de soie, papier d'emballage non métallisé ainsi que tous les emballages de verre, plastiques ou métal et les imprimés. Les emballages de jouets sont souvent composés de plastique et de carton. Vous n'avez qu'à séparer les différentes matières avant de les déposer au recyclage.